

**LA REGULATION DES EMISSIONS DIFFUSES :
Taxe carbone ou quotas de CO₂ échangeables**

I. ELEMENTS DE CONSTAT, ET DE MISE EN PERSPECTIVE

1. Enjeux. Les secteurs non couverts par le système européen de quotas (ETS) sont à l'origine de plus des deux tiers des émissions de CO₂ de notre pays. Celles-ci proviennent essentiellement des transports et du secteur résidentiel-tertiaire, venant donc directement des ménages, ou des entreprises non classées comme fortement émettrices. Dans le cadre du paquet climat-énergie, la France s'est engagée à les réduire de 14 %.

2. Rôle du signal-prix. Ces émissions, que l'on peut associer au fonctionnement des villes et des territoires au sens large, résultent à la fois de choix d'investissements, souvent à très longue durée de vie, et de comportements d'usage (mobilité, chauffage etc...). L'action sur ces comportements est d'autant plus nécessaire que l'amélioration des performances des équipements est associée en général à un accroissement de leur utilisation (« effet-rebond »). Le souci d'agir sur l'ensemble des comportements diffus, celui d'orienter les choix techniques correspondants, souvent irréversibles, et celui de minimiser les coûts engagés pour réduire ces émissions, font de l'instauration d'un signal-prix incitatif, tel que défini par la Commission Quinet, un instrument incontournable de la politique environnementale à leur égard.

3. Instruments économiques. Ce signal-prix vis à vis des émissions domestiques diffuses peut être obtenu, soit par l'instrument fiscal (taxe carbone), soit par des marchés de quotas d'émissions (type ETS). Les deux types d'instruments peuvent être opérationnels. Contrairement à ce que suggère l'apparence institutionnelle, il s'agit d'instruments très proches du point de vue économique, taxe carbone et quotas échangeables de CO₂ mis aux enchères étant équivalents en information parfaite.

II. ELEMENTS D'APPRECIATION

1. Critères de différenciation des instruments. Les éléments à prendre en compte pour choisir entre les deux types d'instruments ont fait l'objet de nombreux travaux du point de vue théorique : incertitude relative sur les dommages environnementaux et les coûts de protection ; redistribution ; incitations au progrès technique etc.... Ces éléments doivent être examinés au cas par cas, en considérant aussi le fait que l'écart entre les deux types d'instruments souvent dépend beaucoup plus des imperfections dans leur mise en œuvre, que

dans l'analyse théorique comparative de système idéaux. Par ailleurs, on note que les systèmes performants de quotas sont souvent des systèmes hybrides. Enfin, il est envisageable que des secteurs initialement soumis à la fiscalité soient ensuite intégrés progressivement dans l'ETS, en fonction de l'évolution de son périmètre.

2. Eléments de choix. Compte tenu de ces éléments contradictoires, le choix entre taxe CO₂ et permis d'émissions pour favoriser la réduction des émissions CO₂ des secteurs diffus demeure controversé, y compris par rapport à l'enjeu crucial qui est de stimuler des actions précoces d'atténuation.

Les tenants des marchés de permis mettent l'accent sur la compatibilité avec les mécanismes de Kyoto et l'ETS, sans alternatives au niveau international. Il se réfèrent aussi aux projets de tels marchés pour les émissions domestiques, aux Etats-Unis, au Canada et en Nouvelle-Zélande. Outre le souci de ne pas se trouver « isolé », un argument mis en avant, issu de l'expérience dans le domaine des ressources naturelles, (notamment les ressources halieutiques) concerne la plus grande flexibilité de gestion des systèmes de marché, par rapport aux taxes, institutionnellement plus rigides.

Les tenants de la taxe carbone mettent en avant la complexité des mécanismes à mettre en place pour assurer un fonctionnement efficace de tels marchés, pour le diffus, alors qu'une taxe peut s'appuyer sur les mécanismes de contrôle existants, et donc être instaurée très rapidement. Ils soulignent par ailleurs l'intérêt, du point de vue macro-économique, qu'il y aurait à opérer un basculement fiscal comparable à celui réalisé en Suède, au début des années quatre vingt dix.